

DEMANDE D'AUTORISATION DE REJET DANS LE MILIEU SUPERFICIEL

Pétitionnaire:

Nom: STOCK, MARK

Adresse: LES AMILHAOUS, 11400 PUGINIER

Destinataire: M/Mme le Maire, Mairie de Puginier, 11400

M/Mme le Maire

Mon terrain ne permet pas le traitement et l'infiltration des effluents issus de mon habitation. Comme le prévoit l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques en matière d'installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg de DBOS, je souhaite implanter un filtre compact qui nécessite le rejet des effluents traités.

Je sollicite l'autorisation de rejeter les effluents traités de mon système d'assainissement situé au:

Adresse: Les Amilhaous, sur la commune de Puginier (11400) et cadastré section ZC n° 6-55-56

dans le ruisseau de la commune

Le rejet des effluents traités dans le milieu hydraulique superficiel sera conforme aux normes définies par l'arrêté du 7 septembre 2009:

- 30 mg/l pour les matières en suspension (MES)

- 35 mg/l pour la demande biochimique en oxygène sur 5 jours (DBO5)

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, M/Mme le Maire, l'expression de mes sentiments distingués

Fait le 12/8/2021 à Puginier

Signature:

AUTORISATION DE REJET DANS LE MILIEU SUPERFICIEL

Je soussigné Président de la Mairie autorise le pétitionnaire à rejeter les effluents traités issus de son système d'assainissement dans le ruisseau communal après avis du SPANC.

Fait le 13/08/2021 à Puginier

Signature:

